

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DE L'EAU

2024



SYNDICAT MIXTE
DES EAUX
DE LA GATINE



LES CHIFFRES CLEFS POUR 2024



27 571 Abonnés pour 51 731 habitants



3 462 955 m³ mis en distribution

2 932 339 m³ consommés : 155 litres/jour/habitant
85.24% de rendement



21 réserves d'eau



1970 Km de canalisations



Suivant les secteurs :

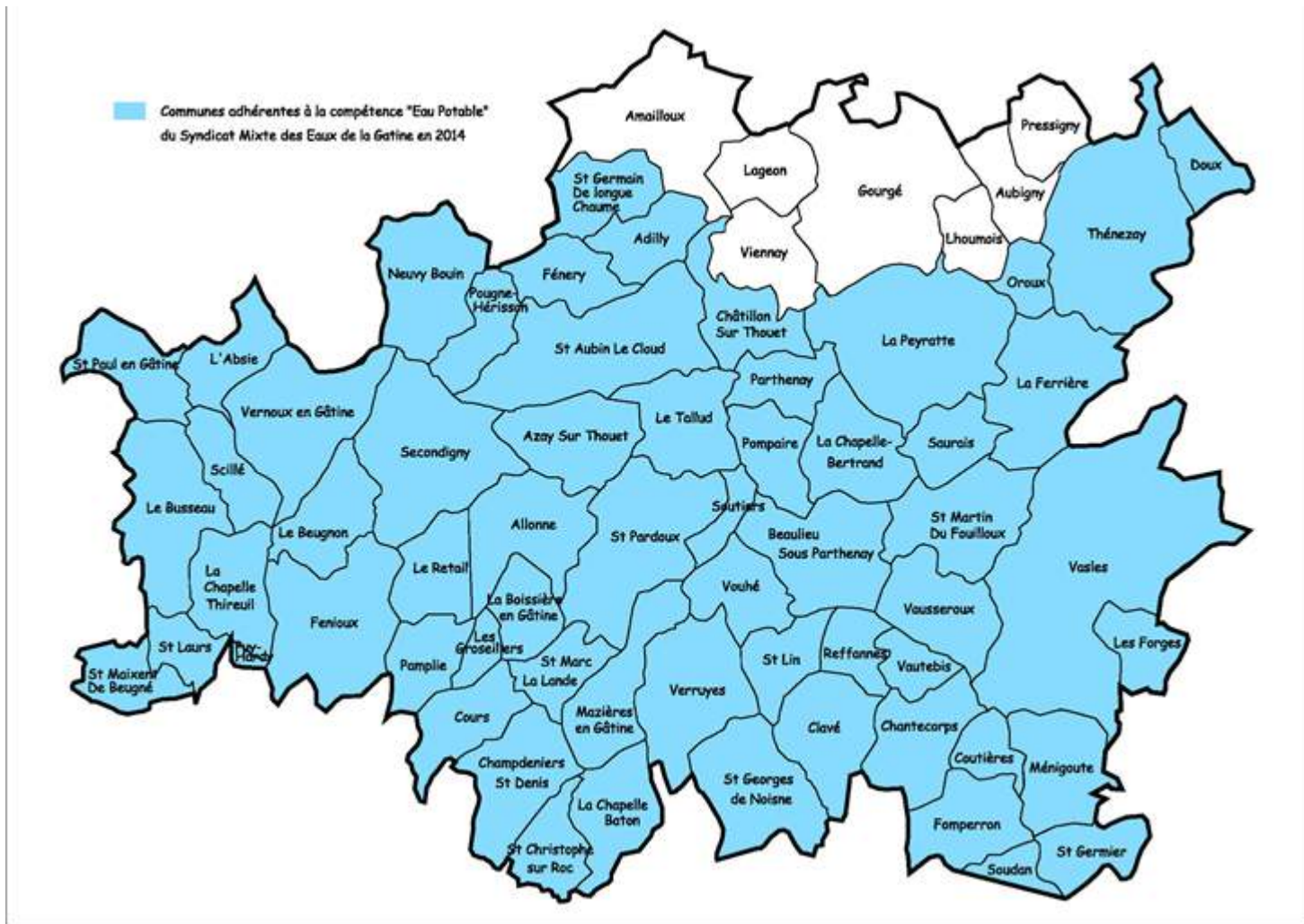
2.83 €TTC/m³ soit environ 0,28centimes d'euros le litre

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU SERVICE	4
1.1 TERRITOIRE DESSERVI	4
1.2 ORGANISATION.....	4
1.3 GESTION DU SERVICE	5
2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	5
2.1 ORIGINE DE L'EAU	5
2.2 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA DISTRIBUTION D'EAU PAR ORIGINE DE L'EAU	6
3. PATRIMOINE	6
3.1 OUVRAGES DE STOCKAGE ET DE POMPAGE D'EAU	6
3.2 RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU.....	7
3.3 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	9
4. ACHATS ET VENTES D'EAU	10
4.1 ACHAT D'EAU	9
4.2 VOLUMES CONSOMMES AU COURS DE L'EXERCICE	11
4.3 BILAN DES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION :	11
4.4 RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION	12
4.5 INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (ILP)	12
4.6 PROTECTION DE LA RESSOURCE	14
5. BILAN ACTIVITE TECHNIQUE	13
5.1 INTERVENTIONS DE REPARATION DE FUITES	13
5.2 INTERVENTION DIVERSES DE TRAVAUX.....	13
5.3 INTERVENTIONS DIVERSES POUR ABONNES	14
5.4 RENOUELEMENT DES COMPTEURS	13
5.5 ACTIVITE DU SECRETIARIAT TECHNIQUE	13
5.6 TRAVAUX DE RENOUELEMENT / EXTENSION DES RESEAUX D'EAU POTABLE	13
6. BILAN ACTIVITE ACCUEIL ET FACTURATION	16
6.1 ACTIVITE D'ACCUEIL DES USAGERS.....	17
6.2 ACTIVITE DE RELEVÉ DES COMPTEURS ET DE FACTURATION DE L'EAU.....	18
7. TARIFS DE L'EAU	19
7.1 COMPOSITION DE LA FACTURE D'EAU	20
7.2 TARIFS 2021 POUR UNE CONSOMMATION TYPE DE 120 M3	20
8. QUALITE DE L'EAU	20
8.1 ORGANISATION DU CONTROLE DE LA QUALITE DE L'EAU	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
8.2 RESULTATS DU CONTROLE SANITAIRE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
9. INDICATEURS FINANCIERS.....	21
9.1 TAUX D'IMPAYES	22
9.2 MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES	22
9.3 ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE	23

CHAPITRE 1 - PRESENTATION DU SERVICE

1.1 Territoire desservi



Le service public d'eau potable dessert 51 731 habitants (D101.0).

1.2 Organisation

LE COMITE SYNDICAL :

- Organe délibérant constitué de 31 délégués
- Présidé par Mr Philippe ALBERT, assisté de 6 Vice-Présidents
- Se réunit 4 fois par an

LE BUREAU SYNDICAL :

- Composé de 15 membres élus par le Comité Syndical
- Se réunit 7 à 8 fois par an
- Délibère par délégations du Comité Syndical

Le Syndicat des Eaux de la Gatine est :

- Adhérent au Syndicat des Eaux du Centre Ouest
- Actionnaire à la SPL des eaux du Cébron

1.3 Gestion du service

L'exploitation du service est faite en régie depuis le 1^{er} septembre 2019.

CHAPITRE 2 - ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION D'EAU

2.1 Origine de l'eau

Le Syndicat achète de l'eau traitée et la distribue sur l'ensemble de son territoire. Les principaux fournisseurs d'eau traitée sont les suivants :

✓ SPL DES EAUX DU CEBRON (79) :

Eau en provenance de l'usine du barrage du Cébron (Louin)



✓ SYNDICAT DES EAUX DU CENTRE OUEST (79) : SECO

Eau en provenance des forages du Centre Ouest (St Maxire)

Eau en provenance de l'usine de filtration du Tallud



✓ VENDEE EAU (85) :

Eau en provenance de l'usine de La Balingue (barrage de Mervent)



Autres fournisseurs : Eaux de Vienne, Syndicat du Val de Loire

2.2 Répartition géographique de la distribution d'eau par origine de l'eau

La répartition de la distribution de l'eau varie selon les besoins et les saisons. La répartition ci-dessous est présentée à titre indicatif : les limites des secteurs de distribution peuvent varier.



CHAPITRE 3. PATRIMOINE

Le patrimoine du service d'eau potable est évalué à 385 Millions d'euros. Il se compose d'ouvrages de stockage (châteaux d'eau et bâches semi enterrées), de stations de pompage, et de réseaux de distribution.

3.1 Ouvrages de stockage et de pompage d'eau

Les 21 ouvrages de stockage (bâches au sol ou réservoir sur tour / château d'eau) permettent la distribution d'eau :

Commune	Type	Volume	Chloration
Mazières-en-Gâtine	Tour (2 cuves)	2000 m ³	
		500 m ³	
Le Busseau - Les Granges	Tour	1500 m ³	X
Le Busseau - Bourg	Sol	1500 m ³	X
La Chapelle Bertrand	Sol	1000 m ³	X
St Martin du Fouilloux	Sol	300 m ³	
Vasles – La Poitevinière	Sol	500 m ³	X
Secondigny - Les tonnelles	Sol	200 m ³	X
Secondigny - La Cotinière	Tour	200 m ³	X
La Ferrière	Tour	200 m ³	X
Doux	Sol	200 m ³	X

L'Absie	Sol	200 m ³	
	Tour	50 m ³	
Vasles – Bourg	Tour	200 m ³	
Vasles – Jardin des Agneaux	Sol	150 m ³	X
St Christophe sur Roc	Tour	200 m ³	
Ménigoute	Tour	180 m ³	X
Parthenay - Daguerre	Sol	1000 m ³	
Parthenay – ZAC des Loges	Sol	1000 m ³ + 1400m ³	X
Pompaire	Tour	1000 m ³	
Le Tallud	Tour	250 m ³	



Les 8 stations de surpressions sont les suivantes :

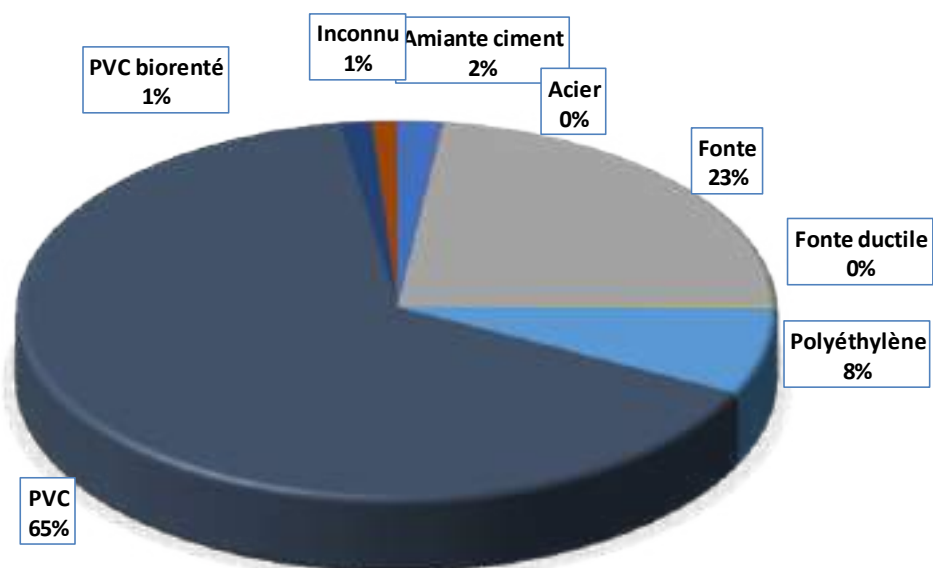
Commune	Nombre de pompes x Débit
La Chapelle Bertrand	2 x 30 m ³ /h
L'Absie	2 x 64 m ³ /h
Le Busseau	1 x 400 m ³ /h
	2 x 160 m ³ /h
Vasles	3 x 30 m ³ /h
Mazières en Gâtine	2 x 180 m ³ /h
Parthenay – ZAC des Loges	2 x 240 m ³ /h
	2x 200 m ³ /h
	4 x 35 à 145 m ³ /h
Pamplie	2 X 90m ³ /h



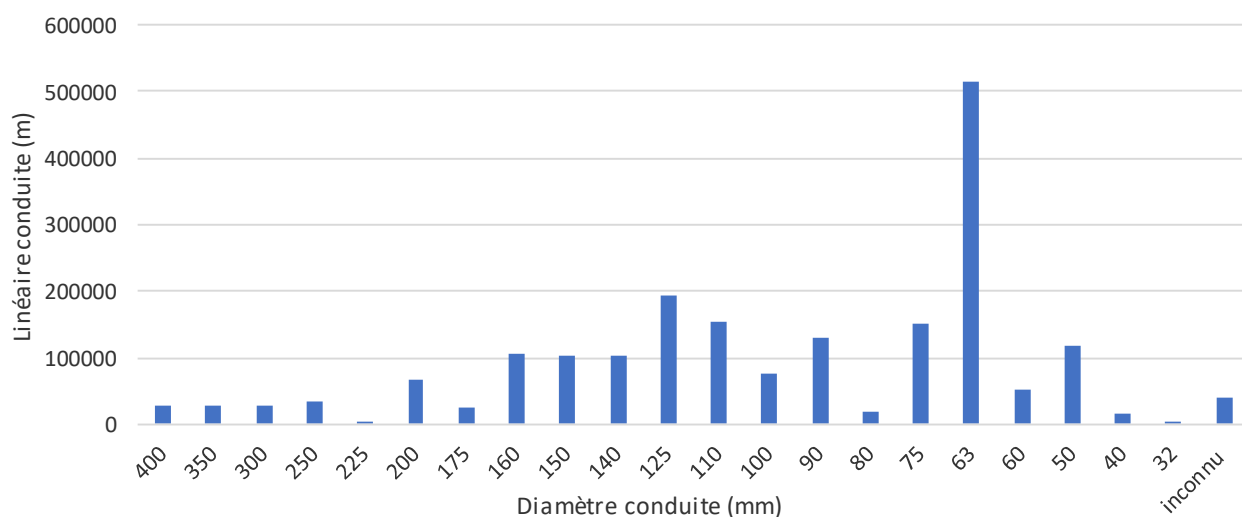
3.2 Réseaux de distribution d'eau

Les réseaux de distribution comptent **1970 Km** de canalisations. Le linéaire de canalisations par commune figure en [ANNEXE 1](#).

Nature des matériaux des canalisations de distribution :

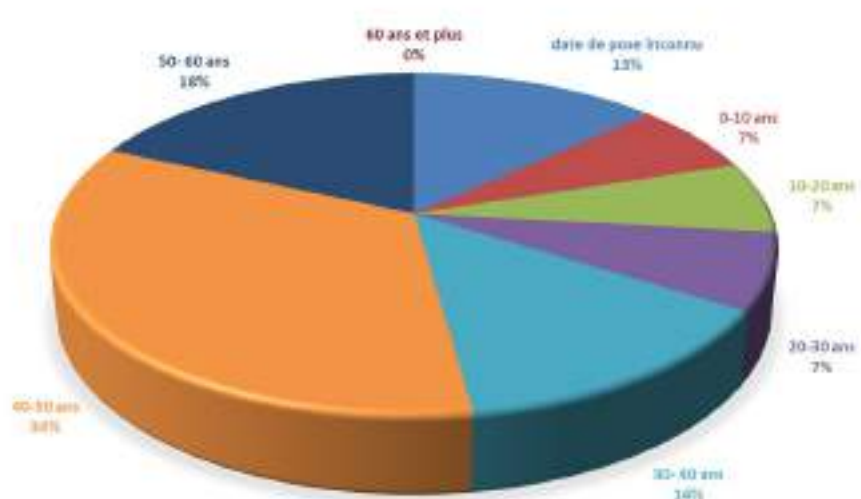


Répartition du linéaire de canalisation par diamètre :



Ancienneté des canalisations

L'âge moyen des canalisations est de 40 ans



Le réseau est aussi équipé :

- de 7613 vannes (Baisse significative suite à une erreur du SIG avec prise en compte des vannes de branchements)
- de 191 compteurs de sectorisation qui permettent de pré-localiser les fuites d'eau
- de 57 stabilisateurs de pression qui permettent de réguler la pression de desserte
- 1518 poteaux incendie

3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Note max	Désignation	Note du syndicat
+ 15	Partie A : Plan des réseaux	+15
	Existence d'un plan du réseau (+10)	
	Définition d'une procédure de mise à jour (+5)	
+ 30	Partie B : Inventaire des réseaux	+25
	Existence d'un inventaire et d'une procédure de mise à jour (+10)	10
	Informations diamètres et matériaux (+5)	5
	Information date de pose (+15)	10
+75	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	+65
	Localisation et descriptions des ouvrages annexes (+10)	10
	Existence d'un inventaire des équipements électromécaniques (+10)	10
	Localisation des branchements (+10)	10
	Caractéristiques des compteurs (+10)	10
	Identification des recherches de pertes d'eau (+10)	10
	Localisation des interventions sur le réseau (+10)	10
	Programme pluriannuel de travaux (+10)	10
	Modélisation de réseau (+5)	5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 105.



Volume (m3)	Vendée Eau	SPL Cébron pour Gâtine	SPL Cébron pour Parthenay	SECO Echiré	SECO La Cadorie	Eaux de Vienne	Autres	Total
2023	372 216	1 580 056	584 487	717 618	308 414	0	8335	3 750 415
2024	319 467	1 545 075	498 408	709 187	377 673	0	13145	3 462 955
Variation % 2023/2024	-14.17%	-2.21%	-14.73%	-1.17%	22.46%	0%	57.71%	-7.66%

Les achats d'eau faits auprès de la SPL des Eaux du Cébron sont distribués en partie sur la ville de Parthenay et en partie sur l'ensemble du territoire Gâtinais du Syndicat.

Volume moyen mis en distribution : 9 488 m3/j

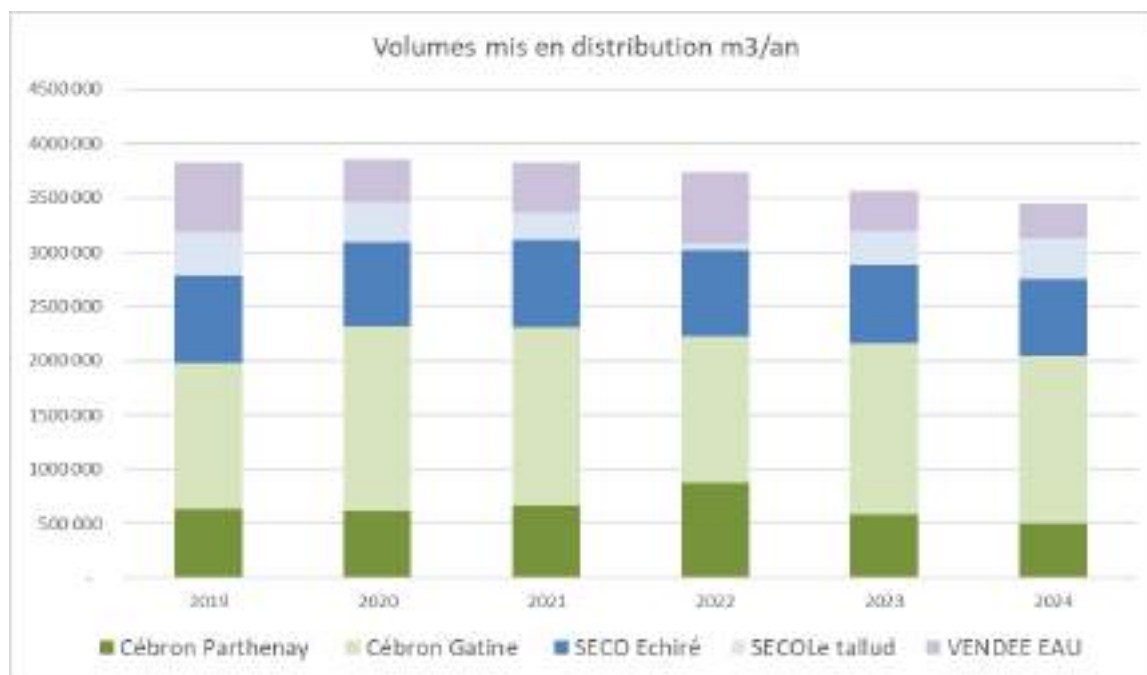
Evolution pluriannuelle des volumes distribués (m3)



Répartition de la provenance des volumes achetés



Evolution mensuelle des volumes distribués au cours des mois de l'année (m3)



4.2 Volumes consommés au cours de l'exercice

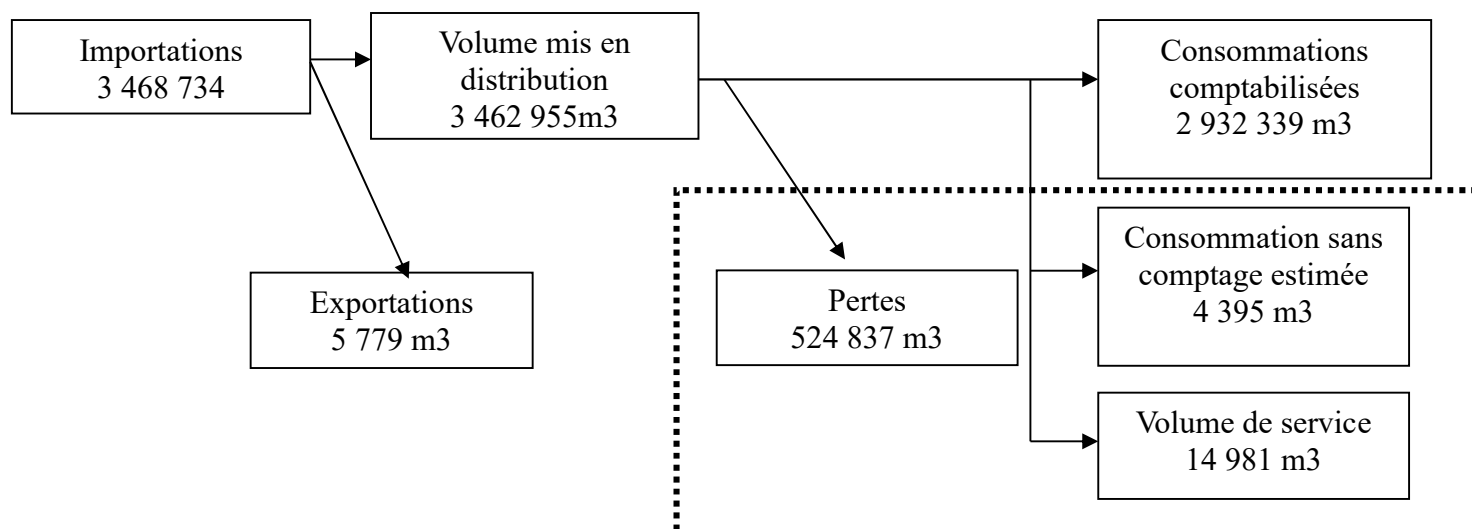
Le volume consommé est le volume facturé aux abonnés, suite aux relevés de compteurs (données fiabilisées en 2024)

Acheteurs/Volumes m3	
TOTAL DES VOLUMES VENDUS	2 932 339

Le volume vendu aux abonnés par commune est précisé en [ANNEXE 2](#).

4.3 Bilan des volumes mis en distribution :

Le bilan des volumes mis en distribution dont les données servent au calcul du rendement est calé sur les périodes de relevés des compteurs : les volumes mis en distribution ne correspondent pas à la période calendaire mais à celle des relèves (médiane au mois de mai). De plus, un volume de 45 000 m3 est ajouté aux consommations comptabilisées pour ajuster la sous-estimation dû à l'absence de relevés de compteurs pendant la période de confinement.



4.4 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 dit décret "fuites" issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'environnement a pour objet d'inciter les collectivités en charge de services d'eau à améliorer leur rendement d'eau potable dès lors que celui-ci est inférieur à un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation. En cas de non-conformité du service, l'élaboration d'un plan d'actions visant à réduire les fuites (donc à améliorer le rendement) est exigée.

Le rendement seuil calculé par application du décret pour le service du SMEG est de 66 %. Ce rendement seuil fixe la référence de conformité du réseau du SMEG au regard du décret.

Le rendement réel NET = Volumes facturés + Volumes de service / Volumes mis en distribution x 100
= $[(V3+V6+V7)/(V1+V2)] \times 100 = 85.24 \%$

Rendement NET	2023	2024
%	86.11	85.24



Rendement NET > Rendement seuil

85.24 % > 66 %

4.5 Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Indice linéaire de perte	2023	2024
ILP m3/j/km	0.9	0.71

Pour information, les valeurs de références nationales pour l'indice linéaire de perte sont les suivantes :

Valeurs de référence de l'ILP primaire (calculé hors branchements)			
Indice de perte (m ³ /j/km)	Rural <25 abonnés/km	Intermédiaire <50 abonnés/km	Urbain >50 abonnés/km
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

Syndicat des Eaux de la Gâtine : Rural
13 abonné / Km

4.6 Protection de la ressource (P108.3) :

Le Syndicat des eaux de Gâtine n'étant pas producteur cette donnée n'est pas connue.

CHAPITRE 5 – BILAN ACTIVITE TECHNIQUE

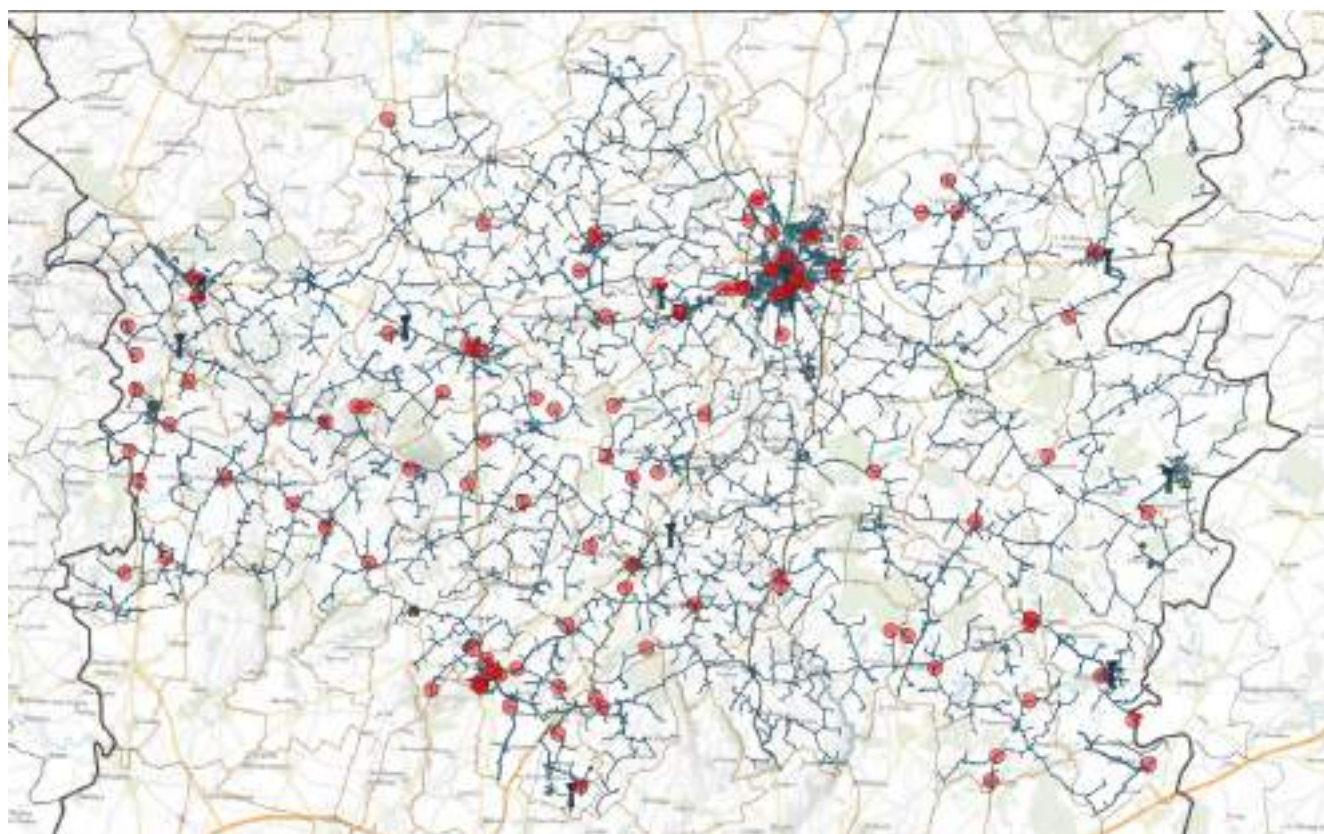
5.1 Interventions de réparation de fuites

	2024
Nombre de réparation de fuite	121



Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées essentiellement dû aux réparations de fuite d'eau est de 4.4% (nb de coupures /nb d'abonnés x1000).

Localisation des fuites réparées en 2024



5.2 Interventions diverses de travaux

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Branchements neufs (inclus tranchée ouverte)	91	83	78	85	99	70	61
Modifications sur branchements existants	15	13	24	30	28	27	17
Pose nourrices multi-compteurs	10	13		15	18	11	13
Pose nouveau poteau incendie	6	8	3	0	0	1	1
Renouvellement poteau incendie	16	22	15	11	10	19	4

Respect du délai contractuel de réalisation des branchements - 3 mois (P152.1)	2024
	100%

5.3 Interventions diverses pour abonnés

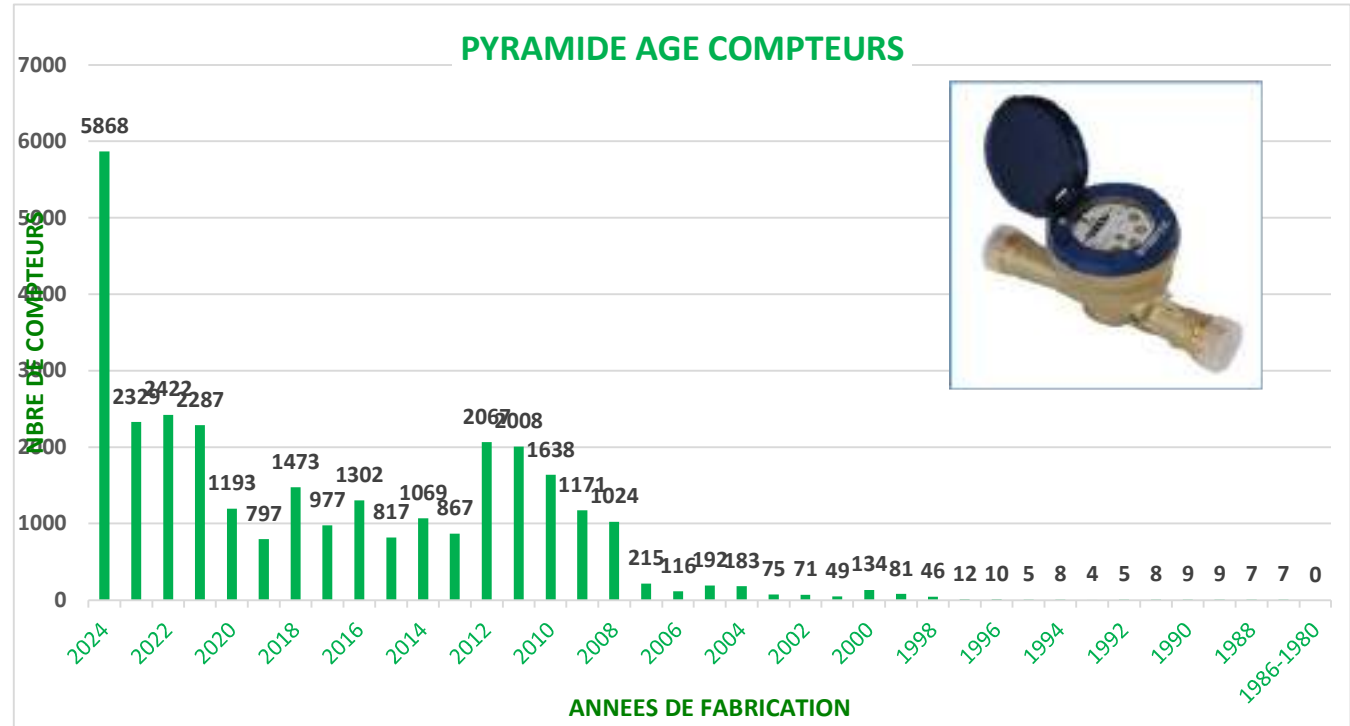
Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est de 2 jours ouvré après l'appel

Intervention sur demande d'abonné	2020	2021	2022	2023	2024
Abonnés qui emménagent (entrants)	3061	3233	3515	2983	2863
Abonnés qui déménagent (sortants)	2869	3073	3264	2853	2727
Ouvertures de branchements	317	388	364	294	321
Fermetures de branchements	348	503	445	363	428
Contrôles pour manque d'eau + purge	32	26	20	27	19
Contrôles de pression	36	47	40	31	18
Contrôles de qualité d'eau	122	175	179	137	90
Mises en service de compteurs	48	60	65	58	50
Renouvellements de robinet avant compteur	61	100	89	83	58
Traçages de réseaux	64	62	56	58	76
Relevé d'index	152	194	216	137	274
Réparation fuite avant compteur	101	143	156	139	154
Fermeture pour non-retour de contrat	16	26	33	23	18
Relevé d'index suite estimation successives	4	59	7	17	13
Fermeture suite estimation successives		76	47	59	19

5.4 Renouvellement des compteurs

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de compteurs renouvelés	672	1600	2265	865	7109

Pyramide des âges du parc de compteur



La moyenne d'âge du parc est de 7.98 ans.

5.5 Activité du secrétariat technique

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Devis de travaux pour les usagers	303	270	350	390	326	282
DICT réponses aux entreprises	1635	1662	1633	2104	1787	2378
DICT émises service AEP	310	560	646	679	864	778
ATU émises service AEP	60	342	401	391	478	427

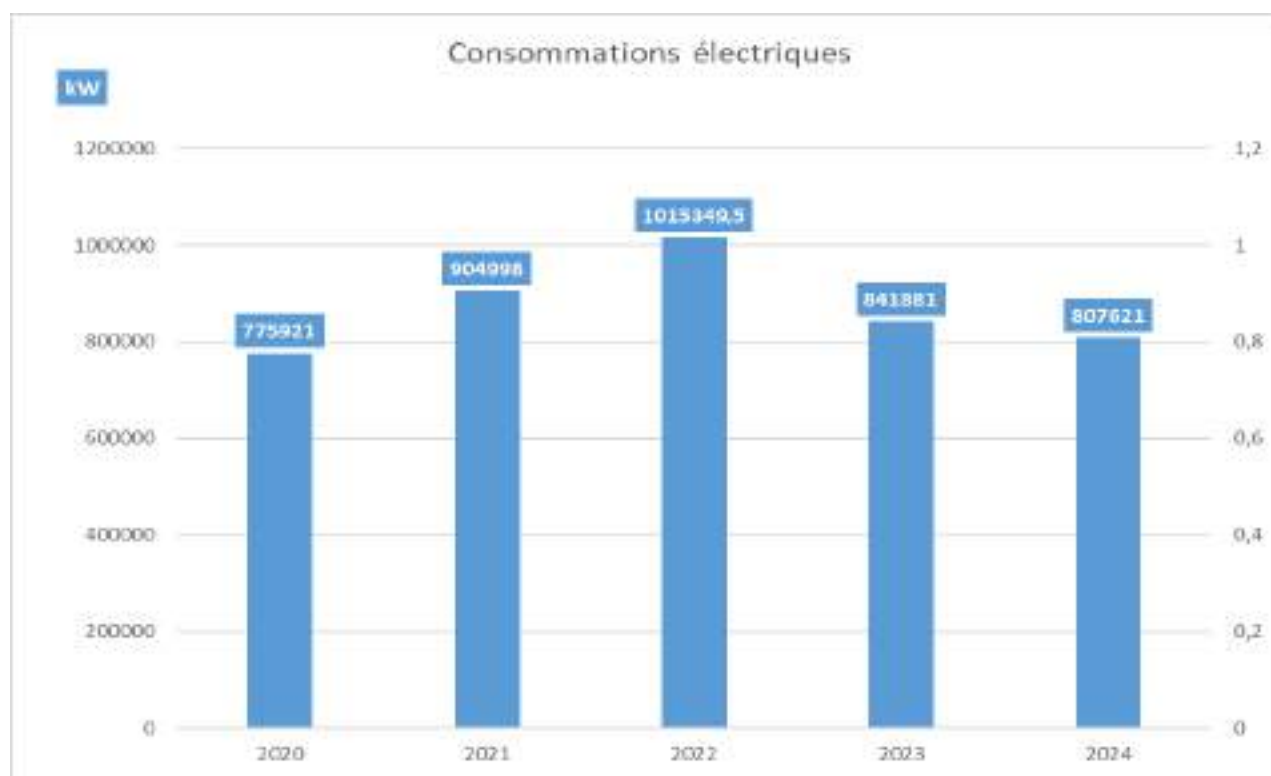
5.6 Travaux de renouvellement / extension des réseaux d'eau potable

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de canalisations renouvelées en ml	7 107 m	9 144 m	10 432	13 677	12 687	7 023
Taux de renouvellement	0.36 %	0.47 %	0.53%	0.69%	0.64 %	0.36%

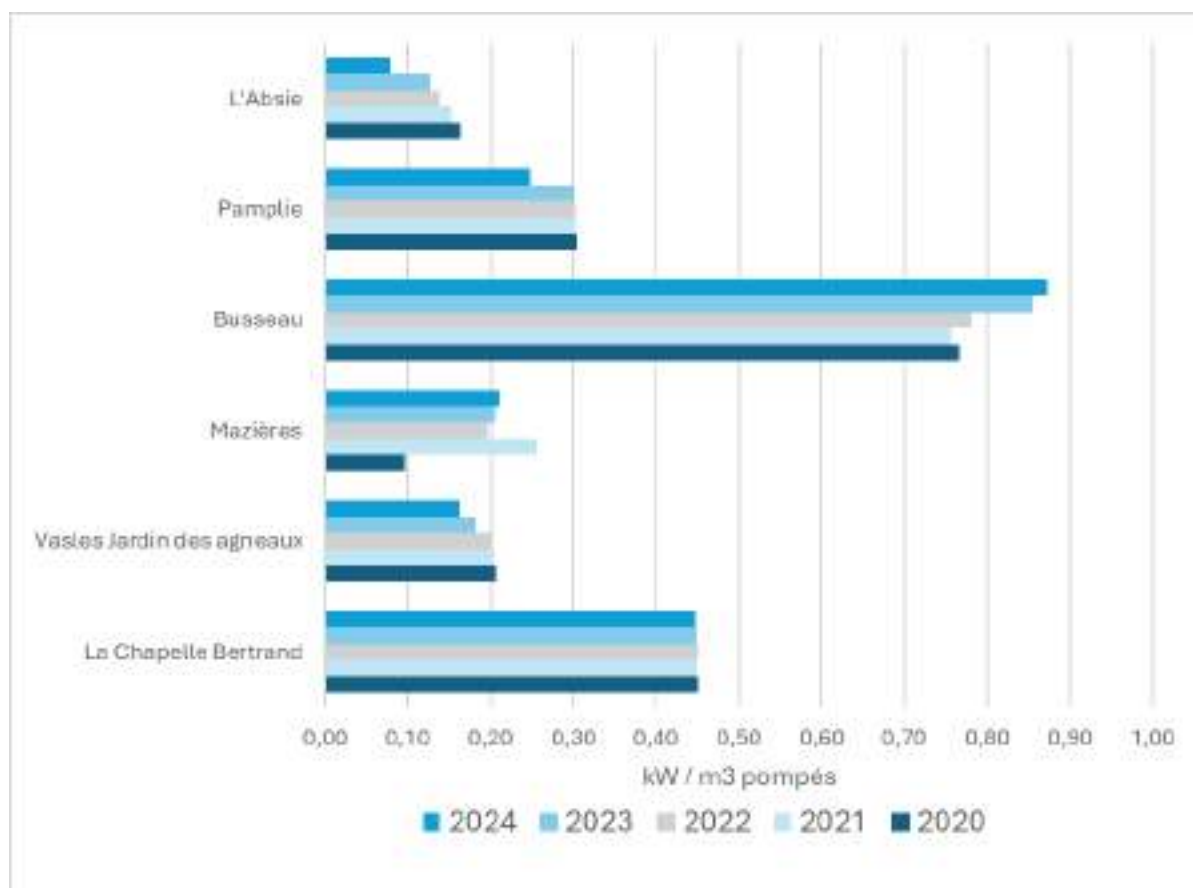


5.7 Bilan des consommables des ouvrages de distribution d'eau potable

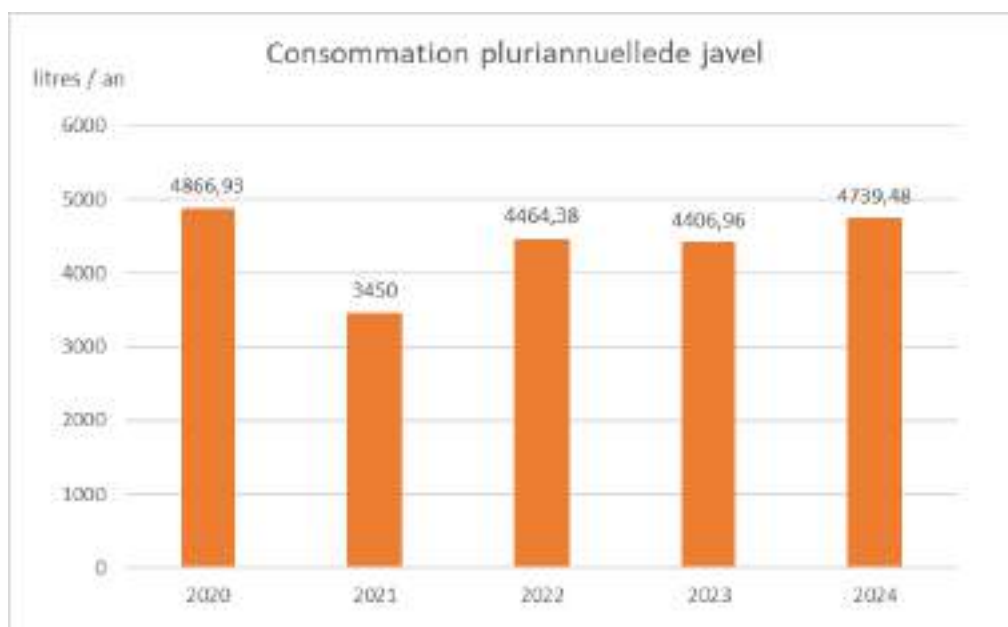
Consommations électriques des stations de surpression kw / an



Bilan des consommations électriques kw/m3 pompés par station de pompage



Consommation de produit désinfectant Javel/Chlore l/an



CHAPITRE 6 – BILAN ACTIVITE ACCUEIL ET FACTURATION

6.1 Activité d'accueil des usagers

Horaires d'ouverture du service :

Lundi au jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

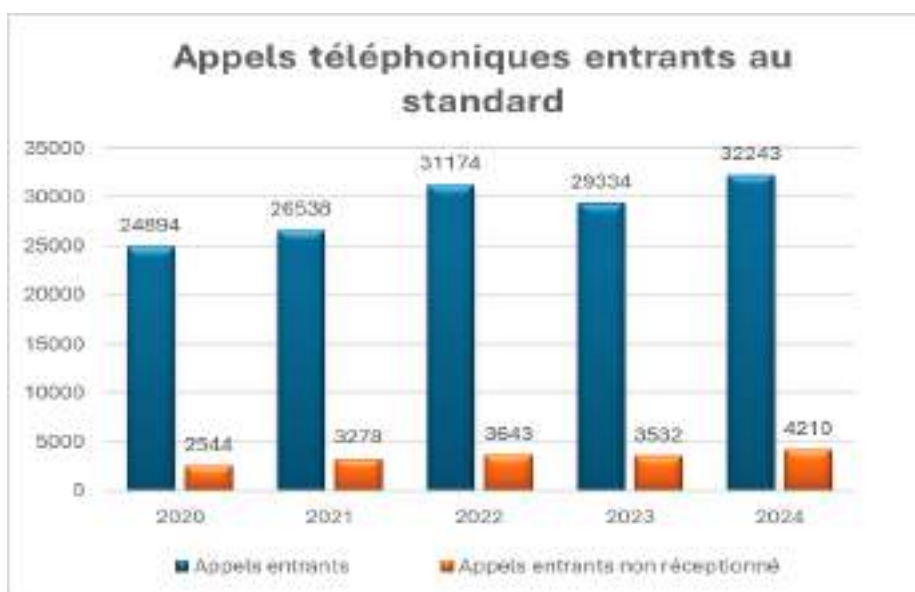
Vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Activité du standard téléphonique

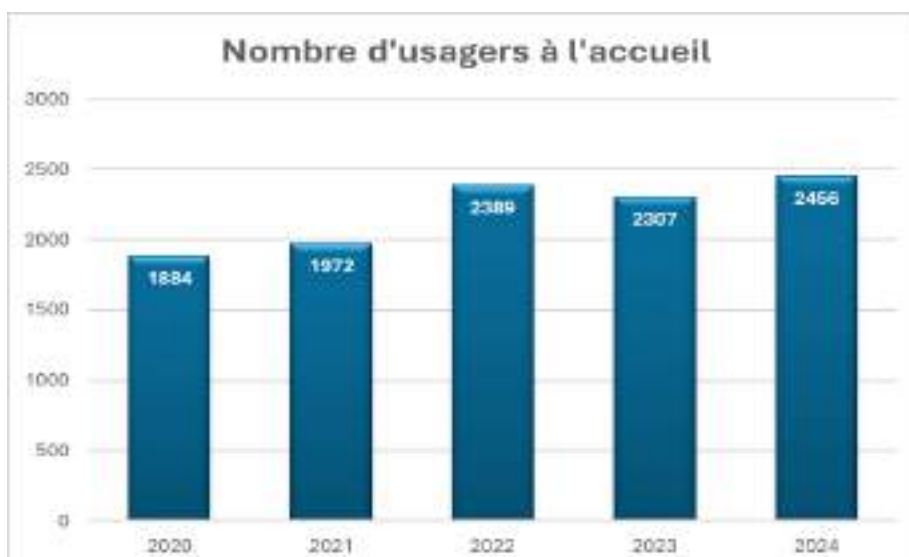
	2020	2021	2022	2023	2024
Appels entrants	24894	26538	31174	29334	32243
Appels entrants non réceptionné	2544	3278	3643	3532	4210
Max appels/j	269	241	202	219	196
Min appels/j	47	32	46	39	45
Moy appels/j	95	114	119	112	124



Evolution pluriannuelle des appels téléphoniques au SMEG



Evolution pluriannuelle du nombre d'usagers accueillis au siège.



Gestion des contrats

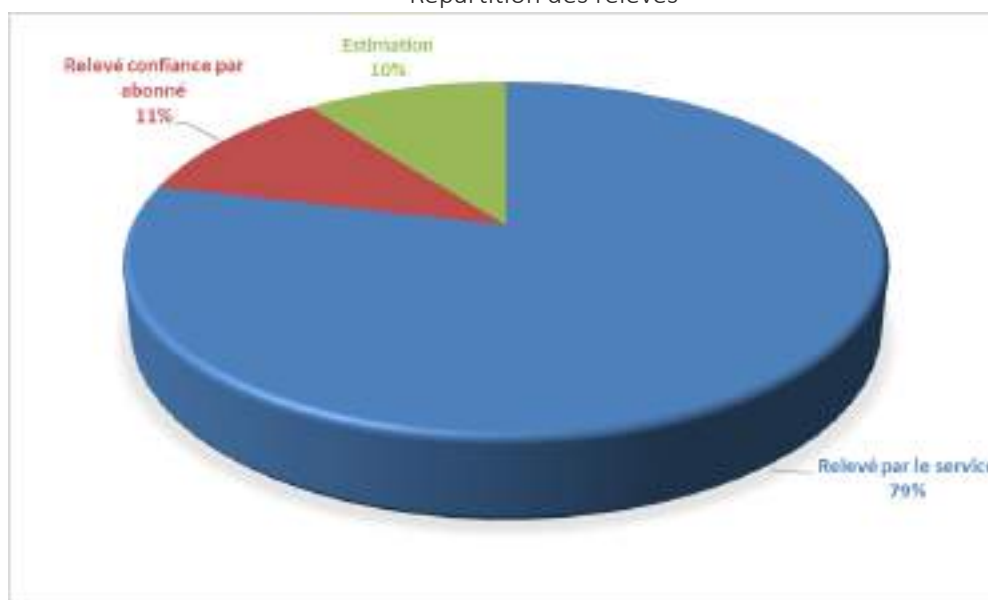
	2020	2021	2022	2023	2024
Abonnés qui emménagent (entrants)	3061	3233	3515	2983	2863
Abonnés qui déménagent (sortants)	2869	3073	3264	2853	2727

6.2 Activité de relevé des compteurs et de facturation de l'eau

Relevés des compteurs

	Relevé par le service	Relevé confiance par abonné	Estimation	Total
2021	23807	1449	1928	27184
2022	23353	1323	2636	27312
2023	22568	2540	2523	27631
2024	21746	3004	2854	27604

Répartition des relevés



Activité de facturation des consommations

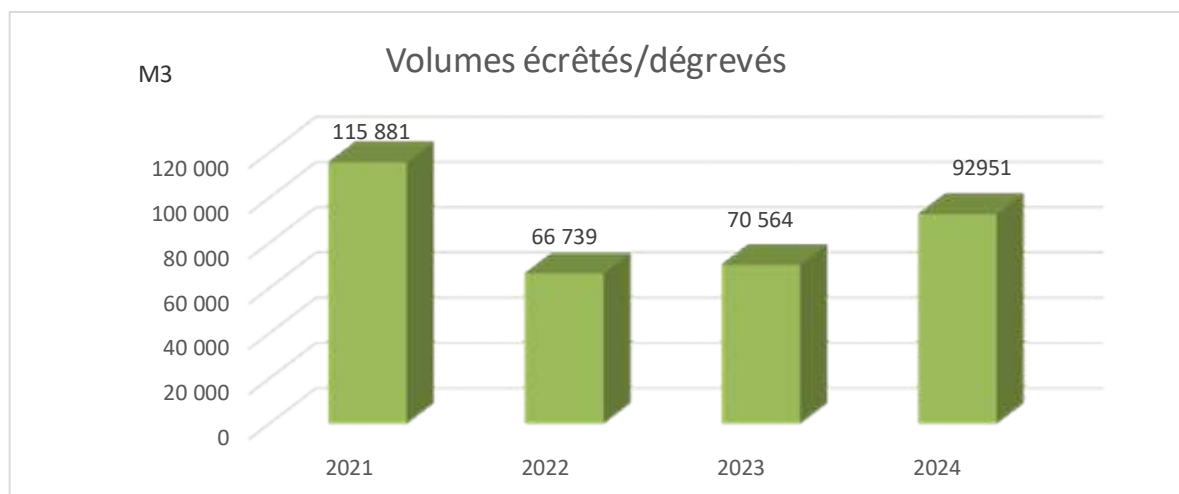
	2021	2022	2023	2024
Nombre de factures émises	48526	51520	55270	53160
Nombre de rôles de facturation	518	604	618	487
Nombre d'édition échéanciers de paiement	6726	7746	8479	9026
Nombre de rejets de paiement	582	740	742	886
Nombre d'exclusion d'abonnés mensualisés	186	266	240	296
Nombre saisie index retour usagers	1449	1323	2540	3004
Nombre d'estimation index	1928	2636	2523	2854

Volumes écrêtés et/ou dégrevés suite à des fuites d'eau

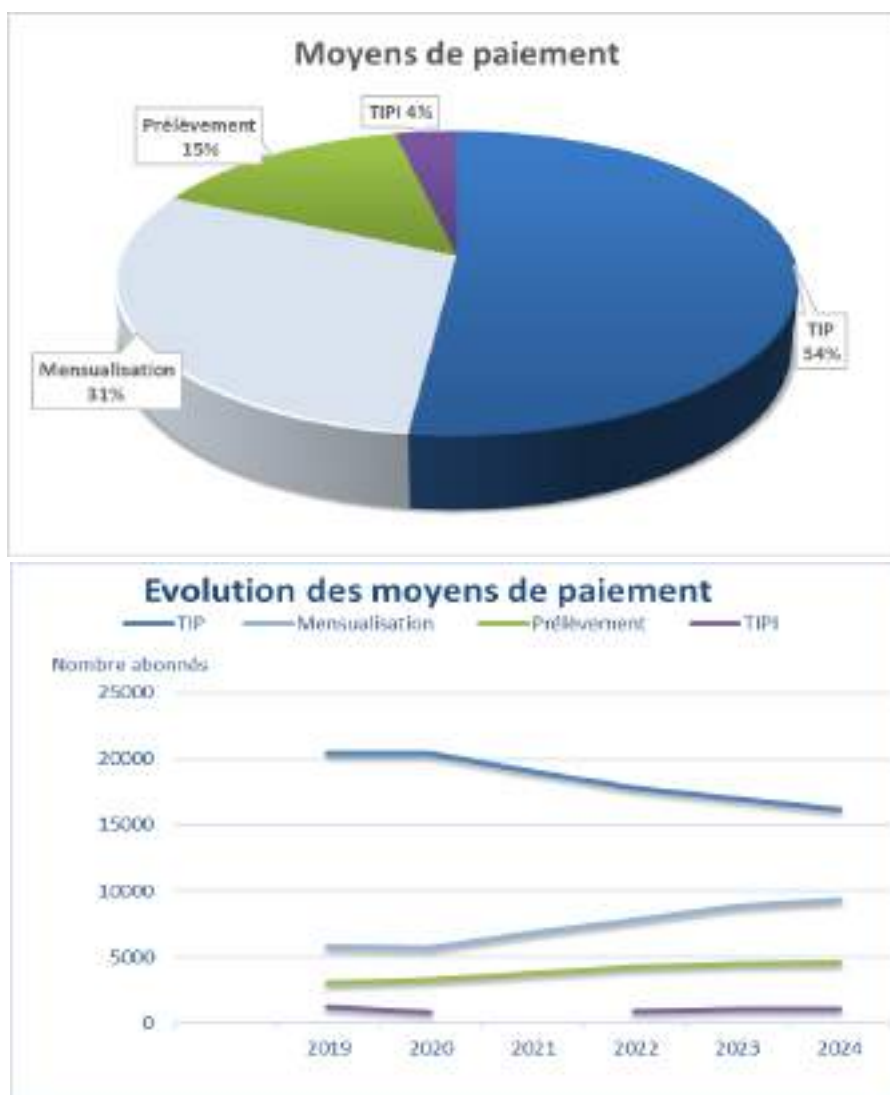
Les demandes de dégrèvement par application de la loi WARSMANN (droit au dégrèvement sur les fuites situées sur les canalisations enterrées) et du règlement interne de gestion des fuites du Syndicat sont les suivantes :

	2021	2022	2023	2024
Nombre de courriers fuite supposée	1921	1293	1493	1263
Nombre d'écèlement de facture	266	241	268	224
Nombre dossiers d'écèlement refusés	177	113	156	123

Le volume non facturé dans le cadre des dégrèvements de factures d'eau est le suivant : En 2022 ce volume non facturé représente 3% du volume distribué.



Répartition et évolution des moyens de paiement utilisés par les usagers



Planning des relevés de compteurs et de la facturation des consommations d'eau

N° Zone de facturation (voir carte)	Période de relève des compteurs	Edition de la facture réelle *	Edition de la facture estimée **
1	Février	Avril	Septembre
2	Mars	Mai	Octobre
3	Avril	Juin	Novembre
4	Mai	Juillet	Décembre
5	Septembre/Octobre	Décembre	Juin

*Facture réelle = facture éditée suite au relevé du compteur

**Facture estimée = facture éditée sur une estimation de la consommation en fonction de celle des 3 années précédentes ou selon une consommation de référence en l'absence d'antériorité



CHAPITRE 7 – TARIF DE L'EAU

7.1 Composition de la facture d'eau



SYNDICAT MIXTE
DES EAUX
DE LA GÂTINE

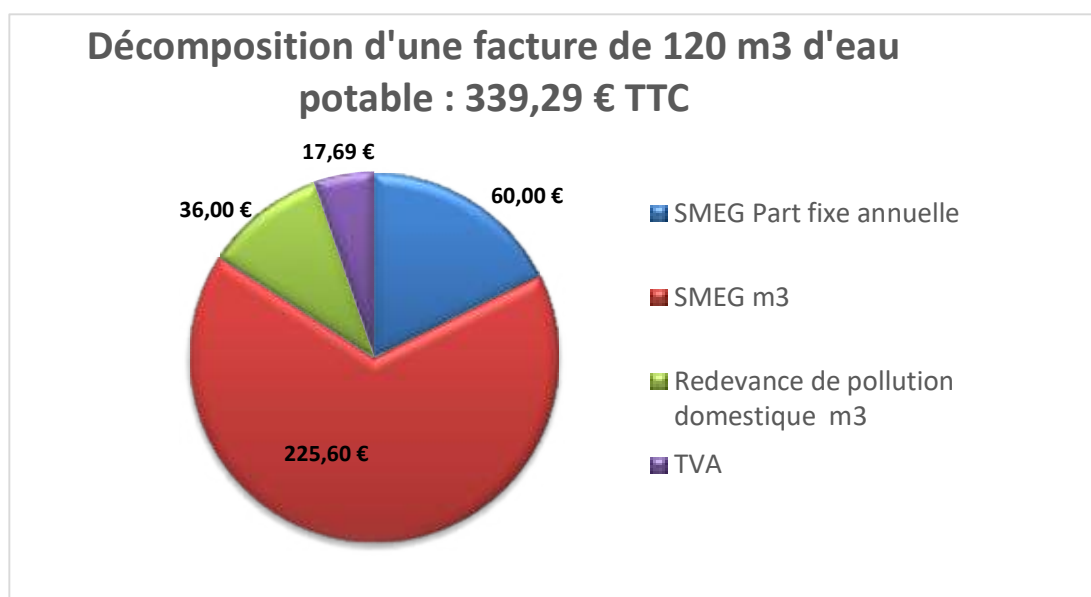


La facture d'eau se compose :

- D'une part indépendante de la consommation, dite part fixe ou abonnement perçu par le Syndicat des eaux de la Gâtine
- D'une part proportionnelle à la consommation de l'abonné perçu par le Syndicat des eaux de la Gâtine
- De taxe et redevances proportionnelles à la consommation de l'abonné :
 - o L'Agence de l'Eau Loire Bretagne perçoit une redevance de « pollution domestique » : cette redevance est versée à pour subventionner les actions en faveur de la protection de la ressource. Le montant de la redevance est fixé par commune et peut varier selon la situation de la commune.
 - o La Taxe sur le Valeur Ajoutée.

7.2 Tarifs 2024 pour une consommation type de 120 m³

Désignation des tarifs	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation en %
Part fixe annuelle (€ HT/an)	50	60	20%
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1.79	1.88	5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	264.8	285.60	8%
Redevance de pollution domestique 1 (Agence de l'Eau)	0.30	0.3	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à l'agence de l'eau	36	36	0%
Redevance de pollution domestique 2 (Agence de l'Eau)	0.23	0.23	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à l'agence de l'eau	27.6	27.6	0%
Taux de TVA %	5.5	5.5	0%
Prix TTC d'une facture de 120 m³ avec pollution domestique 1	317.34	339.29	7%
Prix TTC d'une facture de 120 m³ avec pollution domestique 2	308.48	330.43	7%



Communes assujetties au taux de redevance pollution domestique 1 : toutes les communes sauf celles citées ci-dessous

Communes assujetties au taux de redevance pollution domestique 2 : Chantecorps, Coutières, La Ferrière, Fomperron, Les Forges, Reffannes, St Germier, St Martin du Fouilloux, Vasles, Vausseroux, Vautebis

Une note d'information sur les redevances de l'Agence de l'eau Loire Bretagne figure en ANNEXE 3.

CHAPITRE 8 – QUALITE DE L'EAU

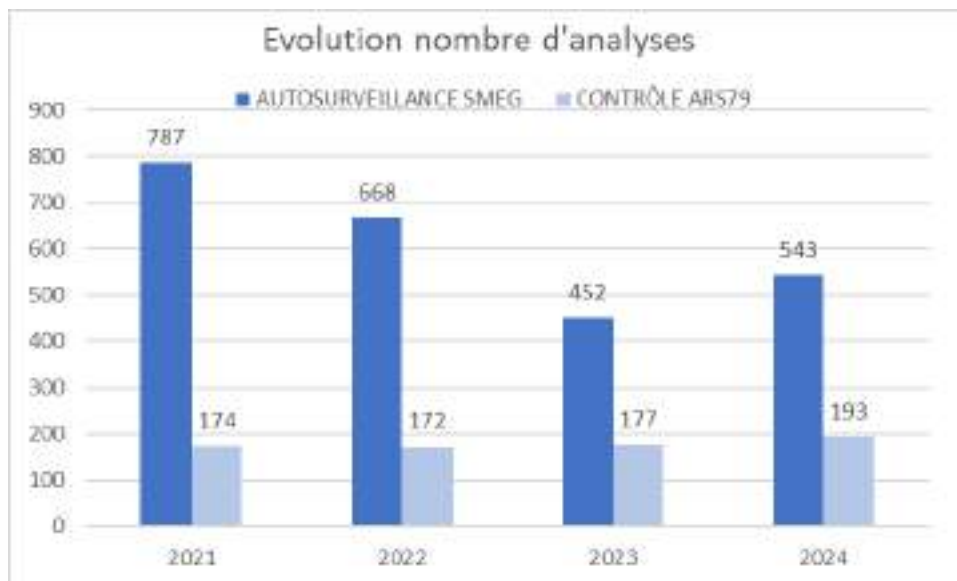


L'organisation de la surveillance sanitaire est la suivante :

Le contrôle sanitaire est réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Deux Sèvres à l'insu de la collectivité (contrôles inopinés). Cette surveillance est réalisée par secteurs de distribution de qualité de l'eau homogène appelés Unité de Distribution (UDI) – voir carte origine de l'eau.

Les synthèses ARS sur la qualité de l'eau sont présentées en ANNEXE 4.

L'Auto-surveillance est réalisée par le distributeur selon un planning annuel validé par l'ARS 79. L'auto-surveillance est constituée d'analyses en continu, d'analyses de terrain, et d'analyses de laboratoire.



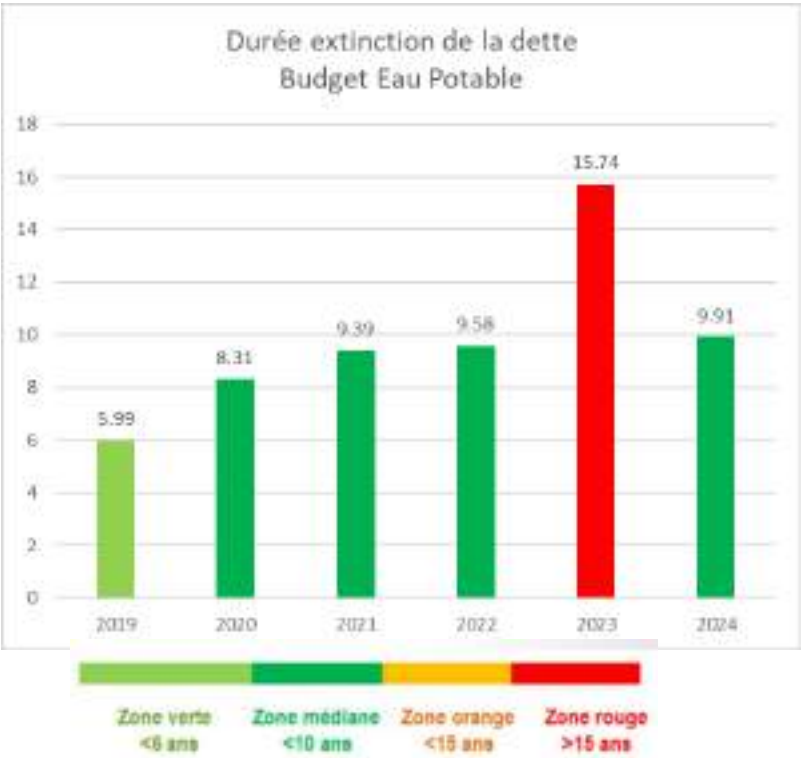
CHAPITRE 9 – INDICATEURS FINANCIERS

9.1 Taux d'impayés sur les factures d'eau (P 154.0)

	2023	2024
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/2024 sur les factures émises au titre de l'année 2023	Environ 5%	Environ 5%
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	7 801 251,01 € TTC	8 066 713.53 € TTC

9.2 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P 109.0) 0,0205 € / m3

- Le montant des créances admises en non-valeur et des créances éteintes est de 17 007.15 €HT.
- Le montant au Fonds de Solidarité Logement est de 5 500 €HT.

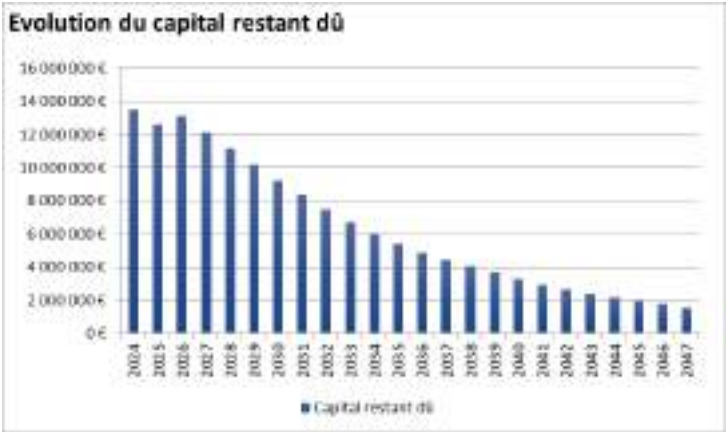


VP.182 – Epargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles) 1 272 621 €

(incluant le montant des intérêts des emprunts à l’exclusion du capital remboursé)

L’état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2024
VP-183 En cours de la dette au 31 décembre - montant capital restant dû en €		12 616 627.05 €
Montant remboursé durant l’exercice en €	en capital	932 890.72 €
	en intérêts	383 804.49 €



LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 – LINEAIRE DE CANALISATION PAR COMMUNE

ANNEXE 2 – NOMBRE ABONNES ET VOLUME FACTURE PAR COMMUNE

ANNEXE 3 – INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU

ANNEXE 4 – NOTES INFORMATION SUR LA QUALITE DE L'EAU

ANNEXE 5 – SYNTHESE INDICATEURS SISPEA

ANNEXE 1 – Linéaire de canalisation par commune

Communes	mètres 2023	mètres 2024
L'ABSIE	25278	24990
ADILLY	18717	18616
AIRVAULT	NR	NR
ALLONNE	35942	35543
ARDIN	1041	1039
AUGE	NR	NR
ASSAIS-LES-JUMEAUX	NR	NR
AZAY SUR THOUET	39208	38791
BEAULIEU / PARTHENAY	39229	40761
BEUGNON-THIREUIL	53968	53978
LA BOISSIERE EN GATINE	23786	23900
LE BUSSEAU	46829	45309
CHAMPDENIERS ST DENIS	45665	44931
LES CHATELIERS	42349	39536
LA CHAPELLE BATON	25654	25660
LA CHAPELLE BERTRAND	34144	33666
CHATILLON SUR THOUET	64734	63540
CHERVEUX	NR	NR
CLAVE	22807	22790
COURS	29154	28510
DOUX	6045	6011
FENERY	23388	22209
FENIOUX	51137	52268
LA FERRIERE EN PARTHENAY	31045	32248
FOMPERRON	22254	23924
LES FORGES	10911	11611
GERMOND ROUVRE	NR	NR
GOURGE	7584	7631
LES GROSEILLERS	9097	9049
LHOUMOIS	52	52
LOUIN	NR	NR
MARILLET	NR	NR
MAZIERES EN GATINE	44114	43541
MENIGOUTE	26260	27406
LA CHAPELLE ST LAURENT	499	499
NEUVY BOUIN	41261	39553
OROUX	9305	9098
PAMPLIE	18544	18528
PARTHENAY	97556	96845
LA PEYRATTE	66066	66936
POMPAIRE	44079	45100
POUGNE HERISSON	20272	21188
PUY HARDY	4033	4046
REFFANNES	11559	11490
LE RETAIL	20095	20078
ST AUBIN LE CLOUD	79552	79467
ST CHRISTOPHE SUR ROC	21195	21131
ST GEORGES DE NOISNE	49759	43032
ST GERMAIN DE L. C.	17051	16866
ST GERMIER	14856	14651

ST LAURS	17437	17643
ST LIN	21006	18157
ST LOUP LAMAIRE	2991	3007
ST MAIXENT DE BEUGNE	17274	17109
ST MARC LA LANDE	15268	16045
ST MARTIN DU FOUILLOUX	24483	24011
ST PARDOUX-SOUTIERS	77002	77198
ST PAUL EN GATINE	25639	24760
SANXAY	NR	NR
SAIVRES	NR	NR
SAURAI	16114	16913
SCILLE	18566	17907
SECONDIGNY	74731	74718
SOUDAN	1343	1918
SURIN	299	
LE TALLUD	49403	50178
THENEZAY	51929	50409
VASLES	114173	114423
VAUSSEROUX	22421	21286
VAUTEBIS	9859	9495
VERNOUX EN GATINE	47931	49292
VERRUYES	53218	52216
VIENNAY		132
VOUHE	30619	26512
XAINTRAY	1336	1327
inconnu	NR	NR

ANNEXE 2 – NOMBRE ABONNES ET VOLUME FACTURE PAR COMMUNE

Communes	EAU	NBRE ABONNES EAU
Adilly	14 984	150
Allonne	34 100	318
Ardin	1 077	4
Azay s/Thouet	41 189	564
Beaulieu s/Parthenay	27 378	341
Champdeniers	265 735	960
Chantecorps	13 140	171
Chatillon	157636	1391
Clavé	16 737	180
Cours	36 512	240
Coutières	7 198	87
Doux	8 442	136
Fénéry	12 913	149
Fenioux	59 620	386
Fomperron	20 788	220
La Boissière en Gatine	52 395	135
La Chapelle Baton	26 271	199
La Chapelle Bertand	25 899	240
La Chapelle Thireuil	121 666	251
La Ferrière	29 708	405
La Peyratte	84 612	538
L'Absie	47980	645
Le Beugnon	18 069	203
Le Busseau	37 386	408
Le Retail	9 298	172
LeTallud	78957	956
Les Forges	15 327	246
Les Groseillers	13 377	40
Mazières	52 695	625
Ménigoutte	35 806	517
Neuvy Bouin	25254	258
Oroux	6 753	76
Pamplie	62 811	156
Parthenay	518052	6140
Pompaire 1	93 377	387
Pompaire 2		686
Pougne Hérisson	16 277	178
Puihardy	2 616	42
Reffannes	14 294	216
Saurais	10 347	95
Scillé	16 735	206
Secondigny	78 944	1 081
Soudan	2 062	10
Soutiers	10 163	128
St Aubin le Cloud	76 916	843
St Christophe s/Roc	24 848	293
St Georges de Noisé	18535	200

St Germain de longue Chaume	18 535	200
StGermier	11 229	121
St Laurs	20 903	303
St Lin	17 327	184
St Maixent de Beugné	26 083	203
St Marc la Lande	17 444	175
St Martin du Fouilloux	14 319	141
St Pardoux	59 529	745
St Paul en Gatine	33864	280
Thénezay	60 160	810
Vasles	88 731	1 091
Vausseroux	15 409	185
Vautebis	7 866	69
Vernoux en Gatine	32 771	370
Verruyes	43 625	470
Vouhé	13085	192

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2024 varie de **4,66 euros TTC par m³** en Centre-Val-de-Loire à **5,39 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/02/2025

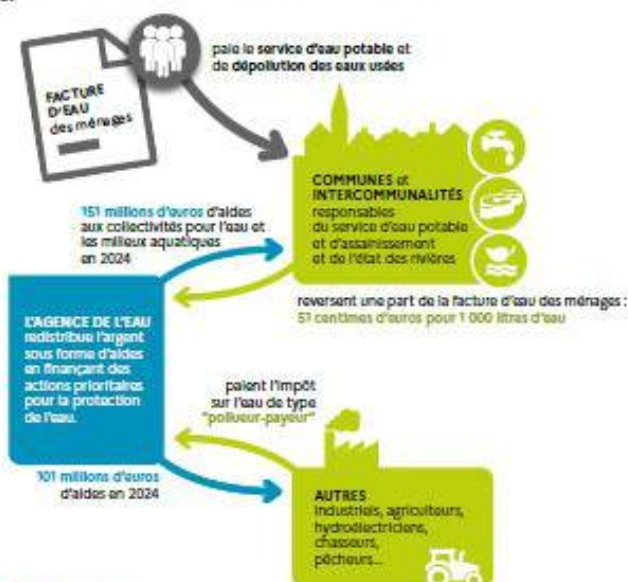
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.51, impose à **la ou le maire ou à la ou la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqsvos-questions>

Édition mars 2025

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

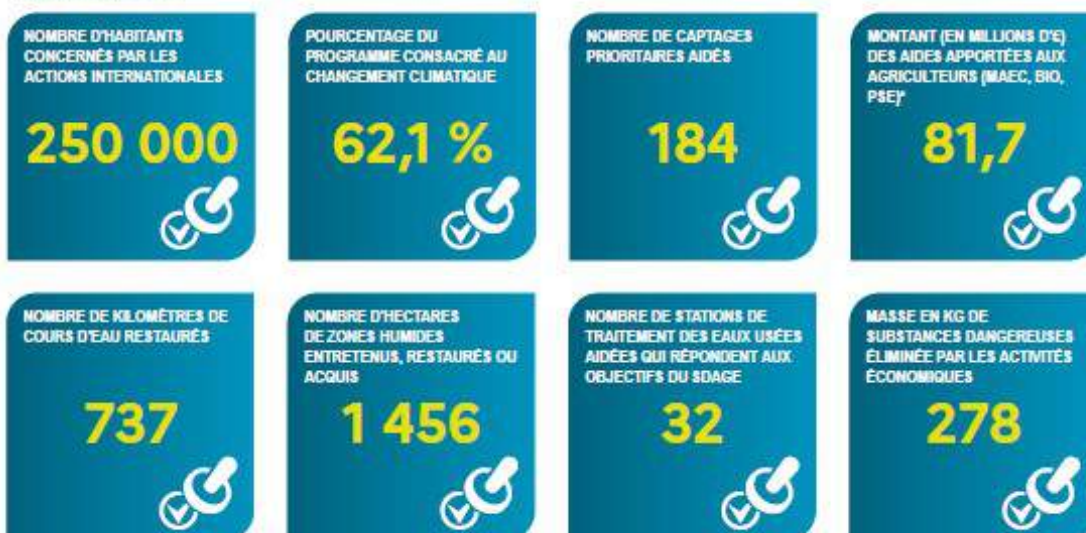
2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **62 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2024** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 535 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

LE 12^e PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2,43 milliards d'euros.

Ce 12^e programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le « Plan Eau » gouvernemental.

En savoir plus sur le 12^e programme : lc.cx/12eProgramme

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

3

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-Océan

NANTES (dépt. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 48 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr
et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer
sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://lc.cx/Consultation>



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : GATINE CEBRON

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LE CEBRON. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 17891 personnes sur 32 communes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE GATINE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT D'EAU DE GATINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **68**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **67**
Valeur moyenne : **6,46 mg/L**
Valeur maxi : **12 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **237**
Valeur maxi : **0,066 microgramme/L (glyphosate)**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **0,144 mg/L**
Valeur maxi : **0,2 mg/L**

TURBIDITÉ

A Bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **67**
Conformité : **98 %**
Valeur maxi : **5 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **25**
Valeur moyenne : **16,4 °f**
Valeur maxi : **20,5 °f**

Quelques conseils



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 15/04/2025

UDI 079000184

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA DD79 - 6 rue de l'Abreuvoir - 79000 NIORT

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

09 69 37 00 33

ars-dd79-eaux@ars.sante.fr



ZONE DE DISTRIBUTION : GATINE CEBRON-MERVENT-CENTRE O

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité microbiologique. Elle présente cependant quelques dépassements en chlorothalonil R471811 (produit de dégradation d'un fongicide) de la limite de qualité fixée à 0,1 microgramme/l jusqu'au mois d'avril (avis de l'ANSES déclassant ce métabolite en non pertinent), sans pour autant atteindre la valeur indicative de 0,9 microgramme/l. Ces dépassements emportent dégradation de l'indicateur global de qualité. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres physico-chimiques. L'eau distribuée peut donc être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ECHIRE - F28, LE CEBRON, ST MAXIRE - F12, ST MAXIRE - F14, ST MAXIRE - F15, ST MAXIRE - F16, ST MAXIRE - F17, ST MAXIRE - F18, ST MAXIRE - F20, ST MAXIRE - F21, ST MAXIRE - F24, ST MAXIRE - F25, ST MAXIRE - F27. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 10544 personnes sur 14 communes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE GATINE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT D'EAU DE GATINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 30
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 28
Valeur moyenne : 15,6 mg/L
Valeur maxi : 23 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 5
Conformité : 60 %
Nombre de substances recherchées : 237
Valeur maxi : 0,11 microgramme/L (chlorothalonil r471811)
Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 0,11 mg/L
Valeur maxi : 0,12 mg/L

TURBIDITÉ

A Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 26
Valeur maxi : 0,27 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 8
Valeur moyenne : 18,8 °f
Valeur maxi : 21,4 °f

Quelques conseils



PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



ADOUCEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



CHLORE
Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.sauvotable.sante.gouv.fr

Édité le 15/04/2025

UDI 079000183

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus dépassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA DD79 - 6 rue de l'Abreuvoir - 79000 NIORT

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

09 69 37 00 33

ars-dd79-eaux@ars.sante.fr

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LA NOTE PESTICIDES : Depuis mai 2024 la limite maximale du Chlorothalonil a été réévaluée. L'indicateur est désormais « A - Très bonne qualité » et non plus « B Dépassement ponctuel de la limite réglementaire »



ZONE DE DISTRIBUTION : GATINE CENTRE OUEST

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité microbiologique. Elle présente cependant quelques dépassements en chlorothalonil R471811 (produit de dégradation d'un fongicide) de la limite de qualité fixée à 0,1 microgramme/l jusqu'au mois d'avril (avis de l'ANSES déclassant ce métabolite en non pertinent), sans pour autant atteindre la valeur indicative de 0,9 microgramme/l. Ces dépassements emportent dégradation de l'indicateur global de qualité. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres physico-chimiques. L'eau distribuée peut donc être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ECHIRE - F28, ST MAXIRE - F12, ST MAXIRE - F14, ST MAXIRE - F15, ST MAXIRE - F16, ST MAXIRE - F17, ST MAXIRE - F18, ST MAXIRE - F20, ST MAXIRE - F21, ST MAXIRE - F24, ST MAXIRE - F25, ST MAXIRE - F27. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 6075 personnes sur 10 communes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE GATINE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT D'EAU DE GATINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTERIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 35
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 36
Valeur moyenne : 25 mg/L
Valeur maxi : 32 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 40 %
Nombre de substances recherchées : 237
Valeur maxi : 0,39 microgramme/L
(chlorothalonil R471811)
Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil R471811

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 6
Valeur moyenne : 0,0712 mg/L
Valeur maxi : 0,14 mg/L

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 34
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0,3 NFU

Quelques conseils

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 15/04/2025

UDI 079000420

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 18
Valeur moyenne : 28,8 °f
Valeur maxi : 30,8 °f

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LA NOTE PESTICIDES : Depuis mai 2024 la limite maximale du Chlorothalonil a été réévaluée. L'indicateur est désormais « A - Très bonne qualité » et non plus « C Dépassement régulier de la limite réglementaire »



ZONE DE DISTRIBUTION : PARTHENAY CADORIE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité microbiologique. Elle présente cependant quelques rares dépassements en chlorothalonil R471811 (produit de dégradation d'un fongicide) de la limite de qualité fixée à 0,1 microgramme/l jusqu'au mois d'avril (avis de l'ANSES déclassant ce métabolite en non pertinent), tout en étant largement en deçà de la valeur indicative de 0,9 microgramme/l. Ces dépassements emportent dégradation de l'indicateur global de qualité. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres physico-chimiques. L'eau distribuée peut donc être consommée par tous.

B

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LA CADORIE, LE CEBRON. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1980 personnes sur 1 commune (TALLUD (LE)). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE GATINE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT D'EAU DE GATINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 22
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 25
Valeur moyenne : 25 mg/L
Valeur maxi : 29 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/l pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/l pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 90 %
Nombre de substances recherchées : 237
Valeur maxi : 0,12 microgramme/l (chlorothalonil r471811)
Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811

FLUOR

A Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 0,394 mg/L
Valeur maxi : 0,42 mg/L

TURBIDITÉ

A Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 21
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0,38 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 11
Valeur moyenne : 20,3 °f
Valeur maxi : 24 °f

Quelques conseils



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 15/04/2025

UDI 079000216

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA DD79 - 6 rue de l'Abreuvoir - 79000 NIORT

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

09 69 37 00 33

[@](mailto:ars-dd79-eaux@ars.sante.fr)

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LA NOTE PESTICIDES : Depuis mai 2024 la limite maximale du Chlorothalonil a été réévaluée. L'indicateur est désormais « A - Très bonne qualité » et non plus « B Dépassement ponctuel de la limite réglementaire »



ZONE DE DISTRIBUTION : PARTHENAY CEBRON

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LA CADORIE, LE CEBRON. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 12729 personnes sur 2 communes (CHATILLON-SUR-THOUET, PARTHENAY). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE GATINE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT D'EAU DE GATINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 43
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 45
Valeur moyenne : 9,96 mg/L
Valeur maxi : 27 mg/L

PESTICIDES ET METABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 237
Valeur maxi : 0,066 microgramme/L (glyphosate)

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 0,185 mg/L
Valeur maxi : 0,25 mg/L

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 41
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0,38 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 13
Valeur moyenne : 16,3 °f
Valeur maxi : 18,2 °f

Quelques conseils



PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



ADOUCEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



CHLORE
Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 15/04/2025

UDI 079000463

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus dégradant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ANNEXE 5 : INDICATEURS OBLIGATOIRES DE L'OBSERVATOIRE DE L'EAU

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	57 731	57731
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,89	2,83
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service [jours ouvrables]	2	2
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie		
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques		
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	75,65%	85.24%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1.24	
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,19	0.71
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (moyenne des 5 dernières années)	0,54%	0.54
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100%	100%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0.0175	0.0205
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	4,82	4.4%
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	14.3	14.19
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	5%	5%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0.04	